

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-166
Séance du 30 août 2023

**Objet : travaux Place Bertin Boissin : révision du périmètre relatif à l'aide financière
exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : travaux Place Bertin Boissin : révision du périmètre relatif à l'aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces

Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze est intégrée dans le zonage d'aides à finalité régionales,

Considérant le dispositif Action Cœur de Ville et le dispositif FISAC qui visent à dynamiser la commune par des actions complémentaires notamment sur le commerce,

Considérant le critère de la taille de l'entreprise pouvant recevoir cette aide, à savoir les petites et moyennes entreprises défini par un texte communautaire du 17 Juin 2014 (Règlement UE n°651/2014),

Considérant la gêne occasionnée par les travaux de réfection de la Place Bertin Boissin,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application,

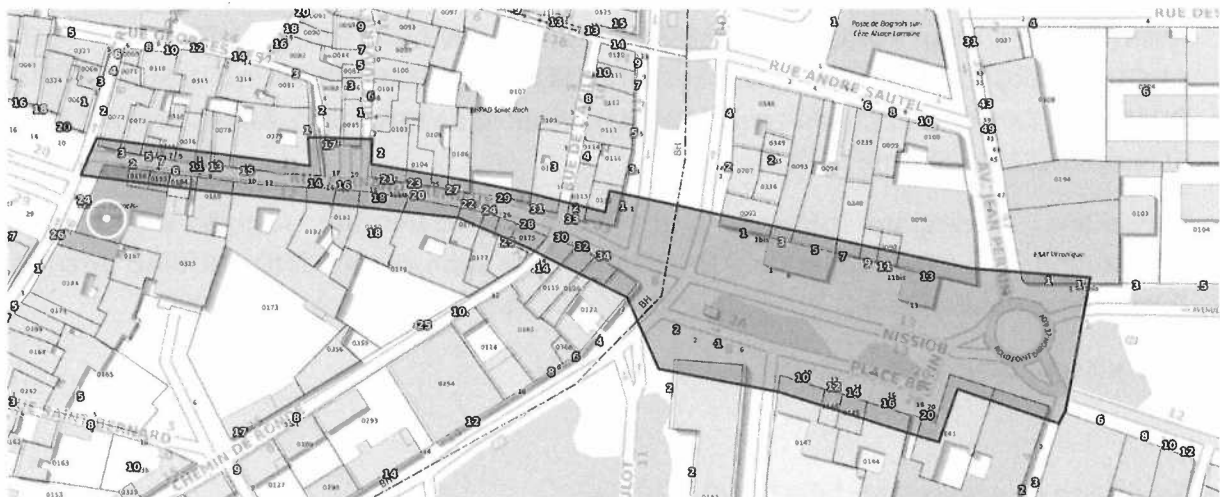
Vu le décret n°758 – 2014 du 02 juillet 2014 dans son annexe 1,

Vu les articles L 1511-2, L 1511-3, R 1511-10, R1511-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2023-06-126 du Conseil municipal de Bagnols-sur-Cèze du 14 juin 2023 portant sur la mise en place d'une aide aux commerçants relative à la perte d'exploitation subies durant les travaux de réaménagement de la place Bertin-Boissin,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – J-L MORELLI ne prend pas part au vote :

- d'autoriser la révision du périmètre de l'aide exceptionnelle aux commerçants riverains de la place Bertin-Boissin, compte-tenu des travaux, comme suit :



- de confirmer cette aide selon les critères suivants :
 - indexation sur la moyenne des bilans des exercices 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et le bilan de 2023 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) certifiés par un expert-comptable,
 - plafonnement de l'aide à la somme de 5 000 €,
 - concerne exclusivement les commerçants implantés dans le périmètre révisé annexé à la présent délibération et qui en font la demande,

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent et à réaliser les démarches nécessaires à l'application de cette aide exceptionnelle.

Le commerçant pourra solliciter la commune en fournissant un dossier comptable complet attestant de la perte d'exploitation pendant la durée des travaux de la place. Une commission de techniciens et d'élus se réunira pour étudier les aides spécifiques à chaque demande.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 05 SEP. 2023

et publié le 05 SEP. 2023

